Service administratif des tribunaux judiciaires

2013-2014

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Rob Nicholson c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Message de l'administrateur en chef 1

Section I : Survol de l'organisation 3

Raison d'être 4

Responsabilités 4

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 5

Priorités organisationnelles 6

Analyse des risques 13

Sommaire de la planification 15

Profil des dépenses 18

Dépenses réelles, dépenses projetées et dépenses prévues de 2009-10 à 2015-16 19

Budget des dépenses par crédit voté 19

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 21

Résultats stratégiques 22

Programme : Services judiciaires 22

Faits saillants de la planification : Services judiciaires 23

Programme : Services du greffe 25

Faits saillants de la planification : Services du greffe 25

Programme : Services internes 27

Faits saillants de la planification : Services internes 28

Section III : Renseignements supplémentaires 31

Principales données financières 32

États financiers prospectifs 33

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 33

Section IV : Autres sujets d'intérêt 35

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 36

Message de l'administrateur en chef

Il me fait plaisir de présenter le Rapport sur les plans et priorités du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport explique comment le SATJ entend utiliser ses ressources pour mener à bien son mandat, lequel consiste à fournir des services administratifs à quatre cours supérieures d'archives fédérales distinctes et indépendantes : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt.

Durant ses dix premières années d'existence, le SATJ a acquis la réputation de chef de file respecté et digne de confiance en matière de prestation de services judiciaires et de services du greffe de qualité, ainsi qu'au chapitre de ses services internes. Pour préserver cette réputation, le SATJ priorisera la prestation des services judiciaires et du greffe, le renforcement de la sécurité et la modernisation des ressources technologiques; il s'activera également à répondre aux besoins des employés et à améliorer les communications. Tout en réalisant ces objectifs, le SATJ doit impérativement assurer sa viabilité financière à long terme et s'efforcer d'identifier un nouveau modèle financier qui soit mieux adapté au caractère unique des activités qu'accomplit chacune des quatre cours.

Tout au long de la mise en œuvre de ses plans, le SATJ demeure résolu à respecter les normes de professionnalisme les plus strictes dans le cadre de la prestation de services judiciaires, du greffe et internes.

Je vous invite à lire le présent rapport pour connaître davantage les plans et priorités du SATJ pour l'exercice 2013-2014.

Daniel Gosselin
Administrateur en chef

Section I :

Survol de l'organisation

Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a été créé en 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*. Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de fournir, de manière efficace, des services de greffe, des services judiciaires et des services internes à quatre cours supérieures d'archives, soit à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. La Loi améliore l'indépendance judiciaire en rendant les juges indépendants du gouvernement fédéral, tout en veillant à une plus grande responsabilisation quant à l'utilisation des fonds publics.

Responsabilités

Le SATJ reconnaît l'indépendance des cours dans la conduite de leurs affaires et vise à fournir à chacune des services administratifs et des services du greffe de qualité. La Loi a pour objet de :

- favoriser la coordination au sein des quatre cours et la coopération entre elles, pour faciliter la prestation de services administratifs efficace et efficiente;
- accroître l'indépendance judiciaire en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux et de confirmer le rôle des juges en chef et des juges en ce qui concerne l'administration des tribunaux;
- accroître la responsabilité à l'égard de l'utilisation de fonds publics pour l'administration des tribunaux tout en réitérant le principe de l'indépendance judiciaire.

Le SATJ compte 640 employés et des bureaux permanents dans dix villes à travers le Canada. L'administration centrale du SATJ est située à Ottawa, et ses bureaux régionaux principaux se trouvent à Montréal, à Toronto et à Vancouver.

Indépendance judiciaire

L'indépendance judiciaire est une pierre angulaire du système canadien. Selon la Constitution, le pouvoir judiciaire est distinct et indépendant des deux autres pouvoirs, soit l'exécutif et le législatif. Cette indépendance garantit que les juges rendent des décisions libres de toute influence et fondées uniquement sur les faits et le droit. Elle comporte trois composantes : la sécurité de mandat, la sécurité financière et l'indépendance administrative.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES
ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES 2013-2014

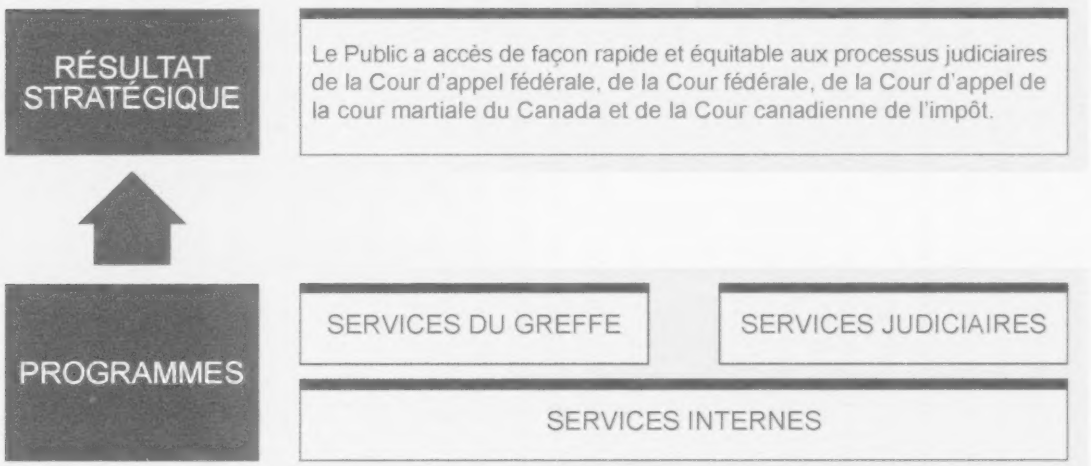

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultats stratégiques
Maintenir les services judiciaires et du greffe essentiels aux quatre cours.	**Déjà établie**	Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le SATJ a pour mandat de fournir aux quatre cours, de manière efficace et efficiente et en préservant l'indépendance judiciaire de ces dernières, des services judiciaires et du greffe, et des services internes.
- La mission fondamentale du SATJ est de permettre aux quatre cours de mener leurs activités en réponse aux besoins des parties, et en fonction de ce que déterminent les divers membres de ces cours, et cette mission est toujours considérée comme la toute première priorité au moment d'affecter les ressources disponibles.
- Les coûts liés aux audiences judiciaires sont de nature non discrétionnaire et presque entièrement indépendants de la volonté du SATJ.
- Malgré un sous-financement critique, le SATJ doit gérer une augmentation marquée de sa charge de travail et des coûts liés aux activités judiciaires.

Plans pour donner suite à la priorité

Afin de garantir un accès rapide et équitable aux quatre cours, le SATJ continuera d'affecter et de réaffecter ses ressources de manière à s'acquitter de sa charge de travail changeante et à répondre aux exigences de chaque cour. Il travaillera en étroite collaboration avec les quatre cours en vue de déterminer et de prioriser leurs besoins tout en continuant de chercher des moyens de réaliser des économies.

Le SATJ continuera aussi d'entretenir et de moderniser son infrastructure de GI/TI, comprenant d'anciens systèmes, de façon à pouvoir exécuter les activités courantes et s'attaquer aux risques technologiques.

La mise au point et la mise en œuvre d'un nouveau Système de gestion de la cour et du greffe (SGCG) demeurent une priorité pour l'organisation, mais il reste encore à surmonter plusieurs obstacles importants sur le plan financier et opérationnel. Dans l'intervalle, les employés du secteur judiciaire, du greffe et des TI orienteront les ressources sur le maintien et, dans la mesure du possible, la modification des systèmes électroniques existants et désuets en vue de les rendre plus efficients et efficaces. Le SATJ continuera aussi de passer en revue ses activités et de chercher des occasions d'innover et d'économiser.

Le SATJ continuera de suivre de près ses dépenses et fera preuve de proactivité en déterminant et en gérant tout nouveau risque financier résultant de dépenses non discrétionnaires, telles que celles liées à la tenue d'audiences. De nouveaux outils et processus seront mis au point pour mieux surveiller et prévoir les coûts futurs et, ainsi, améliorer la gestion des risques pour le budget du SATJ.

1 Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Priorité	Type[2]	Résultats stratégiques
Renforcer la sécurité des membres des cours, de leurs utilisateurs et des employés.	**Déjà établie**	Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- La prise de mesures de sécurité destinées à protéger le fonctionnement sûr et sécurisé des cours est un aspect fondamental de la bonne marche du système judiciaire canadien. Le SATJ doit veiller à ce que les membres, les employés et les utilisateurs des cours bénéficient de mesures de sécurité appropriées ainsi que d'un milieu exempt de crainte et intimidation.
- Bien que la responsabilité générale de la sécurité des cours fédérales relève du gouvernement du Canada, c'est au SATJ qu'il incombe de veiller au respect et à l'application des normes gouvernementales en matière de sécurité.
- Une évaluation exhaustive des menaces et des risques permettra d'établir le niveau de sécurité requis pour les cours fédérales et servira à mieux définir les exigences et les priorités connexes en matière de sécurité.

Plans pour donner suite à la priorité

Au cours des trois prochaines années, et en fonction des résultats de l'évaluation des menaces et des risques pour la sécurité, le SATJ poursuivra la mise en œuvre d'un programme exhaustif de sécurité nationale pour le compte des quatre cours et en consultation avec les membres des cours. Le programme de sécurité nationale repose sur une approche pancanadienne uniformisée à l'égard des activités de prévention, de détection, d'intervention et de rétablissement.

En 2013-2014, dans la mesure où les ressources disponibles le permettront, le SATJ continuera de mettre en œuvre les programmes de sécurité qui se rapportent à la sécurité des cours et aux agents de sécurité. Il se chargera également d'harmoniser ses normes de prestation de services de sécurité dans tout le Canada et d'introduire des technologies de sécurité plus efficaces et efficientes. Il continuera de parfaire ses stratégies de sécurité axées sur le renseignement de façon à mieux relever et évaluer les risques possibles pour la sécurité, surtout ceux qui sont liés aux audiences, ainsi qu'à assurer une application optimale des mesures de sécurité. L'organisation finalisera également son plan de continuité des activités.

L'amélioration des mesures, des activités de sensibilisation et des services en matière de sécurité aidera le SATJ à renforcer la culture de sécurité dans l'ensemble de l'organisation et du système judiciaire. Cela aidera à promouvoir un environnement sûr et sécuritaire pour les membres des cours, les employés, les parties et le grand public.

2 Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Priorité	Type[3]	Résultats stratégiques
Établir une infrastructure de GI/TI sécuritaire, solide et fiable, et moderniser les systèmes de soutien judiciaire.	**Déjà établie**	Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Les systèmes qui appuient le processus judiciaire sont un volet indispensable des services que le SATJ fournit aux cours. Ces systèmes sont essentiellement tributaires de l'infrastructure informatique qui les soutient. Ils permettent d'exécuter les activités judiciaires, de gérer les documents judiciaires et de fournir des services du greffe aux cours et à leurs utilisateurs. Il s'agit notamment du Système de gestion de la cour et du greffe, de l'archivage électronique, du balayage électronique, de l'enregistrement audionumérique et de la technologie de vidéoconférence.
- Étant donné que les systèmes existants sont inefficaces et peu fiables, la priorité absolue pour le SATJ, les cours et leurs clients est l'investissement dans des systèmes électroniques modernes de soutien judiciaire et des mécanismes de gestion de l'information numérique. Comme il a déjà été mentionné, le manque de ressources a restreint sérieusement les progrès à cet égard.
- En ce qui concerne l'infrastructure des TI, le SATJ doit créer et maintenir une plateforme solide et fiable sur laquelle fonder la totalité des services technologiques de plus en plus indispensables qui sont fournis aux cours, à leurs clients, aux bureaux régionaux et au public. L'objectif est de fournir « en tout lieu et en tout temps » des services de soutien d'excellente qualité aux membres des cours ainsi que pour appuyer les activités des cours et du greffe.
- Il est nécessaire de renforcer la capacité du SATJ en matière de gestion de l'information afin de veiller à ce que les renseignements et connaissances qu'il détient soient convenablement administrés et protégés. Un élément clé de cette capacité est la mise en place d'un système adéquat de gestion des documents.

3 Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Plans pour donner suite à la priorité

Le SATJ a récemment investi dans la construction d'un nouveau centre de données ainsi que dans la mise à niveau de son infrastructure de TI afin de contrer les risques imminents de pannes et les détériorations critiques. Dans les limites des ressources disponibles, les efforts seront axés sur la mise à jour d'autres aspects de l'environnement technologique du SATJ, la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et la progression des améliorations à la sécurité des informations et des technologies.

À compter de 2013-2014, le SATJ veillera à étendre l'accessibilité du réseau aux régions et à accroître la vitesse de connectivité pour faire en sorte que les membres des cours, les cours et tous les bureaux du SATJ puissent jouir de soutien informatique « en tout lieu et en tout temps » et d'un bout à l'autre du Canada.

Les autres activités clés consisteront à mettre à niveau les systèmes et les applications d'exploitation tels que *Windows* et *Microsoft Office*, de même que les bases de données qui revêtent une importance critique pour les activités et la modernisation des cours et des greffes.

C'est par le biais d'une infrastructure technique solide et fiable que le SATJ pourra garantir l'intégrité et la fonctionnalité de ses activités de TI et offrir une plateforme de TI sécurisée et propice à l'intégration et à l'amélioration des systèmes clés requis pour appuyer et faire progresser les activités judiciaires. Le SATJ devra notamment être en mesure de soutenir convenablement les systèmes existants de façon à perturber le moins possible les activités judiciaires, et aussi veiller à ce qu'il soit possible de bénéficier pleinement de l'ensemble des technologies nouvellement introduites, comme l'enregistrement audionumérique.

La mise en œuvre d'un système central de gestion des données constitue un élément clé de la transition vers le recours à la numérisation des dossiers et d'autres processus électroniques. Ce système permettra à la direction et aux employés du SATJ de recevoir et d'échanger des documents plus facilement, et de manière plus sûre et économique. Il facilitera également la gestion des connaissances, surtout pour ce qui est de la prise de décisions judiciaires.

Un besoin précis auquel il faudra répondre en 2013-2014 est la mise à jour des sites Web de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada de façon à pouvoir répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

La méthode de gouvernance et les activités de planification au chapitre de la GI/TI seront raffermies afin de garantir que le SATJ soit en mesure de donner suite aux priorités susmentionnées tout en respectant les principes d'une saine gestion. Des plans de gestion du cycle de vie efficaces, qui appuient les stratégies de GI/TI, seront établis et mis en œuvre de pair avec le Plan d'investissement du SATJ. Grâce au cadre du Bureau de gestion des projets de l'organisation, le SATJ continuera d'améliorer la supervision des projets, la participation des intervenants et l'exécution des projets d'une manière conforme aux besoins définis.

Priorité	Type[4]	Résultats stratégiques
Garantir la viabilité financière à long terme de l'organisation et créer un environnement de travail qui répond aux besoins des employés.	Permanente	Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Viabilité financière

- Depuis plusieurs années, le SATJ se heurte à de sérieuses difficultés financières qui nuisent à sa capacité d'exécuter ses programmes et de mener à bien plusieurs initiatives essentielles. Cette réalité financière cause aussi de graves problèmes touchant l'intégrité des programmes ; des problèmes reconnus mais que le budget fédéral de 2011 n'a réglés qu'en partie.
- Pour maintenir la prestation de services de base aux quatre cours, le SATJ se doit d'assurer sa viabilité financière à long terme. Le SATJ fait face à de sérieuses restrictions budgétaires dues à plusieurs facteurs, dont les principaux sont les suivants :
  - environ 80 % des dépenses de fonctionnement et d'entretien de nature non salariale du SATJ sont des coûts fixés par contrat pour des services visant à soutenir le processus judiciaire et les audiences. Le SATJ étant tenu par la Loi de fournir ces services de la manière prescrite par la magistrature, les dépenses connexes sont de nature essentiellement non discrétionnaire et limitent la souplesse financière de l'organisation ;
  - les exigences judiciaires sont également en constante évolution, ce qui se traduit par une augmentation de la charge de travail et par des demandes additionnelles en matière de services judiciaires ;
  - le SATJ est tenu d'appuyer des nominations judiciaires additionnelles, sans source de fonds permanente correspondante ;
  - depuis les trois dernières années, le gouvernement oblige les ministères à absorber les coûts liés aux augmentations salariales résultant du processus de négociation collective et cela réduit de façon permanente les ressources dont dispose le SATJ ;
  - l'inflation générale est une contrainte constante qui mine la valeur des ressources générales dont dispose le SATJ pour les activités de fonctionnement et d'entretien. Dans certains secteurs, notamment celui de la bibliothèque judiciaire, les coûts augmentent à un rythme nettement plus rapide que l'indice des prix à la consommation.

4 Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Besoins des employés

- Le SATJ est une organisation de prestation de services qui dépend d'un effectif qualifié, expérimenté et motivé pour fournir des services de grande qualité aux membres des cours et au grand public.
- Quoique les résultats du sondage de 2011 auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) aient fait état d'une amélioration générale sur le plan de la gestion axée sur les personnes, ils ont fait ressortir plusieurs secteurs ayant besoin d'améliorations additionnelles. Pour le SATJ, s'attaquer à ces secteurs est une priorité.

Plans pour donner suite à la priorité

Viabilité financière

Afin d'assurer sa viabilité financière à long terme, le SATJ s'efforcera, en collaboration avec les cours, le ministère de la Justice et les organismes centraux, d'établir un modèle de financement plus durable. Dans l'intervalle, il continuera de surveiller de près et de gérer ses principaux risques financiers.

Cependant, compte tenu des problèmes du SATJ en matière d'intégrité des programmes, aucune réserve n'est disponible pour faire face aux risques financiers liés à une hausse du nombre ou de la complexité des audiences ou à une augmentation de la charge de travail des cours, deux éventualités possibles qui sont indépendantes de la volonté du SATJ. S'il survenait d'importants besoins imprévus, le SATJ serait contraint de demander des fonds additionnels, car toutes les possibilités de réaffectation sont épuisées.

Besoins des employés

La haute direction est résolue à soutenir et à perfectionner les employés, sur le plan individuel et collectif. Le SATJ veillera à gérer le rendement et à motiver son effectif en mettant l'accent sur : la planification des ressources humaines ; une dotation stratégique qui englobe la diversité, les compétences clés et la planification de la relève ; les valeurs et l'éthique ; le perfectionnement professionnel et les stratégies d'apprentissage.

Enfin, le SATJ mettra en œuvre un plan d'action qui donnera suite aux résultats du SAFF de 2011.

Priorité	Type[5]	Résultats stratégiques
Améliorer la qualité et la pertinence des communications de l'organisation.	Nouvelle	Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

- Le SATJ se doit d'optimiser l'efficacité des communications avec les membres des cours, la direction et les employés en vue d'améliorer davantage la gouvernance, la planification et la gestion du changement et d'offrir un meilleur soutien afin qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées à tous les échelons de l'organisation.
- Le SATJ se fonde sur de nombreux partenariats importants en vue de fournir des services du greffe et un accès aux salles d'audience d'un bout à l'autre du pays. Il est essentiel d'entretenir avec ces partenaires des communications stratégiques et permanentes afin de pouvoir fournir ces services et soutenir les cours et leurs efforts constants pour améliorer l'administration de la justice.

Plans pour donner suite à la priorité

Afin d'améliorer la qualité, la rapidité, la pertinence et la circulation des informations, tant dans l'ensemble de l'organisation qu'avec les membres des cours et avec ses partenaires, le SATJ créera et déploiera un plan de communication stratégique. De plus, il continuera d'entretenir de solides liens avec les gouvernements des provinces et des territoires de façon à fournir aux cours des services permanents. Il continuera également d'appuyer les comités qui aident les quatre cours à améliorer les services fournis à la collectivité juridique et aux Canadiens.

5 Les différents types de priorités sont définis comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; priorité **nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le RPP ou le RMR.

Analyse des risques

Le SATJ doit gérer ses risques dans un environnement de plus en plus complexe et problématique. La nature de ses activités, les caractéristiques uniques du système judiciaire canadien, sa structure de gouvernance et sa clientèle singulière sont des facteurs inhérents qui posent de nombreux risques et défis pour la gestion efficace de ses priorités opérationnelles.

En 2013-2014, le SATJ continuera d'appliquer de solides pratiques sur le plan de la gouvernance, de la supervision et de la gestion des risques. La détermination des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation et de mécanismes de contrôle continueront de contribuer à l'établissement de rapports portant sur les priorités, la planification, l'affectation des ressources, l'élaboration des politiques ainsi que le rendement et la gestion des programmes.

Les sections qui suivent présentent les principaux risques auxquels sera confronté le SATJ en 2013-2014, de même que certaines des stratégies d'atténuation qui sont prévues pour chacun.

Systèmes de soutien judiciaire

Les activités des cours dépendent en très grande partie de technologies de l'information efficaces, efficientes et fiables. À l'heure actuelle, les cours doivent fonctionner dans un environnement papier et numérique mixte qui est inefficace. Les systèmes actuels du greffe, qui fonctionnent sur support papier, sont non seulement inefficaces et peu fiables, mais aussi très loin de répondre aux exigences des membres des cours, des utilisateurs des cours et du public. Le manque de ressources a sérieusement entravé l'orientation du SATJ vers des systèmes électroniques modernes, notamment le Système de gestion de la cour et du greffe.

Pour atténuer ce risque, le SATJ axe ses ressources sur le maintien ou la modification des systèmes déjà en place afin d'éviter de perturber les activités des cours et, dans la mesure du possible, d'en améliorer l'efficacité. Par ailleurs, il continue de travailler en collaboration étroite avec les membres des quatre cours fédérales en vue de trouver, dans la mesure où les ressources disponibles le permettent, des solutions qui répondront mieux « en tout lieu et en tout temps » aux besoins uniques des cours itinérantes, tout en contribuant, en fin de compte, à restreindre les coûts des services de soutien fournis aux cours.

Le SATJ poursuivra son initiative d'amélioration de l'infrastructure informatique. Pour 2013-2014, l'accent sera mis sur les problèmes de rendement des TI dans les bureaux régionaux, ainsi que sur la mise à niveau des bases de données, des applications, de la plateforme Windows et de la suite Microsoft Office. Ces mises à niveau sont essentielles pour soutenir l'utilisation, d'un bout à l'autre du pays, des fonctions d'enregistrement audionumérique, de vidéoconférence, d'archivage électronique et de stockage électronique des documents, de même que l'implantation future d'un nouveau Système de gestion de la cour et du greffe.

Enfin, le SATJ continuera d'intensifier sa capacité de gestion de projets par l'intermédiaire de son Bureau de gestion des projets de l'organisation, et il offrira aux employés des services de soutien, des outils et des activités de formation en matière de gestion de projets.

Caractère suffisant des ressources financières

Il y a un risque que les ressources financières ne soient pas suffisantes pour soutenir la capacité du SATJ de fournir aux quatre cours des services judiciaires et du greffe de base. Ce risque s'explique par de nombreux facteurs : l'évolution de la charge de travail des cours et des demandes en services, les augmentations constantes des salaires et des coûts de fonctionnement et d'entretien que le SATJ doit absorber, de même que les options restreintes qui s'offrent à lui face à l'augmentation des problèmes d'intégrité des programmes.

Le SATJ n'a aucune emprise sur une part importante des dépenses de nature judiciaire, notamment celles qui sont liées aux audiences. Environ 80 % des dépenses non salariales que supporte le SATJ au chapitre des activités de fonctionnement et d'entretien sont des coûts fixés par contrat en rapport avec des services qui visent à soutenir le processus judiciaire et les audiences. Comme le SATJ est tenu par la Loi de fournir ces services en fonction des instructions de la magistrature, les dépenses connexes sont essentiellement non discrétionnaires et limitent la souplesse financière de l'organisation.

Pour contrer ce risque, le SATJ continuera de surveiller de près ses dépenses budgétaires en procédant à de fréquents examens des dépenses en vue de relever rapidement les contraintes et de réaffecter des fonds en fonction des priorités urgentes. Les problèmes d'intégrité que présentent les programmes de l'organisation ont été reconnus, mais ils n'ont été réglés qu'en partie dans le budget de 2011. Pour cette raison, le SATJ continuera de travailler en collaboration avec le ministère de la Justice et les organismes centraux en vue de trouver un modèle de financement durable et il sollicitera les fonds additionnels dont il aura besoin pour régler les problèmes urgents qui touchent l'intégrité des programmes.

Sécurité

La nécessité de rehausser les mesures et les services de sécurité destinés aux membres des cours, aux employés, aux parties et au grand public demeure une priorité absolue pour le SATJ en 2013-2014. Afin d'aider à définir le niveau de sécurité requis pour protéger les cours fédérales et atténuer les risques connexes, le SATJ a entrepris une évaluation exhaustive des menaces et des risques à la sécurité et la mise au point d'une stratégie de sécurité qui guidera son plan d'action concernant la sécurité de l'organisation.

Même si de nouveaux besoins peuvent survenir, il est évident que le SATJ doit toujours faire preuve de vigilance et continuer de renforcer sa base et son infrastructure de sécurité et s'attaquer aux risques de sécurité identifiés. En conséquence, il mettra l'accent sur l'amélioration des mesures de sécurité concernant les cours, ce qui inclut le scannage, les agents de sécurité, les améliorations apportées à la sécurité matérielle des installations judiciaires, de même que le processus de gestion des risques liés aux audiences.

Gestion de l'information

Il y a un risque que les efforts faits pour répondre aux exigences en matière de protection et de gestion rigoureuses des documents et des informations demeurent insuffisants. Ces risques sont liés à deux exigences importantes : 1) sauvegarder les dossiers des cours et 2) avoir

accès aux informations de l'organisation en vue d'étayer les décisions prises. Pour atténuer ces risques, le SATJ prévoit mettre en œuvre un projet de balayage électronique des dossiers judiciaires de façon à les sauvegarder et à les rendre plus facilement accessibles.

En ce qui a trait à la possibilité de perdre des ressources documentaires à valeur opérationnelle (RDVO), ce qui pourrait amoindrir l'efficacité des décisions prises au sein de l'organisation et se répercuter sur la capacité de cette dernière de se conformer à diverses politiques, le SATJ doit adopter les principes, les pratiques et les normes les plus récents en matière de gestion de l'information, et mettre en œuvre un système de gestion documentaire qui servira de dépôt central en vue de gérer convenablement le cycle de vie des RDVO. Ce système optimisera la valeur des investissements faits par le SATJ dans les ressources d'information et il soutiendra l'efficacité et l'efficience des activités, tout en améliorant les services de gestion de l'information qui sont fournis aux membres des cours et à leurs clients.

La mise en œuvre d'un système de gestion documentaire contribuera à la gestion et la communication efficaces des informations et améliorera le fonctionnement des cours. Cela facilitera aussi les activités courantes des employés et améliorera le niveau des services offerts aux membres des cours et à leurs clients.

Sommaire de la planification

Ressources financières (dépenses prévues – en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
68,5	70,3	69,1	64,9

Les dépenses prévues pour l'année 2013-2014 s'élèvent à 70,3 M$ et se composent de ce qui suit :

1) Le budget principal des dépenses du SATJ

2) Les affectations provenant des crédits centraux du Conseil du Trésor (assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor), notamment :

   A) Les déficits estimatifs au chapitre de la rémunération salariale et des coûts connexes du Régime d'avantages sociaux des employés (RASE). Les déficits au chapitre de la rémunération comprennent les prestations liées aux congés de maternité et parentaux, aux crédits de congé à payer à la cessation d'emploi dans la fonction publique et l'indemnité de départ. Le montant inclus pour 2013-2014 est de 0,8 M$ et est basé sur les tendances antérieures.

   B) La liquidation estimative des indemnités de départ et du RASE connexe. Il s'agit des paiements à faire aux employés qui ont levé l'option de recevoir immédiatement de

l'indemnité de départ gagnée et accumulée antérieurement. Le montant inclus pour 2013-2014 est de 1,0 M$ et est basé sur les conventions collectives qui n'ont pas encore été conclues et sur les lignes directrices du CT relatives au calcul des montants. On s'attend à ce que ces paiements cessent en 2014-2015, puisqu'il est prévu que cette option aura été levée au cours de l'exercice financier 2013-2014 pour l'ensemble des conventions collectives qui la prévoient.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
640	640	617

Nota : Les tableaux qui précèdent englobent les ressources financières et humaines qui se rapportent à la mise en œuvre du projet de loi C-11, intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (*Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*) et la *Loi sur les Cours fédérales*. En outre, l'exercice 2014-2015 est la dernière année où le SATJ recevra des fonds liés à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en vue de surmonter les défis liés à la gestion des affaires d'interdiction de territoire pour raison de sécurité, à la protection des renseignements confidentiels dans les affaires d'immigration et à l'obtention de garanties diplomatiques de sécurité pour les personnes interdites de territoire qui sont exposées à un risque de torture.

Tableau du sommaire de planification (en millions de dollars)

Résultat stratégique	Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013[6]	Dépenses prévues			Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada[7]
					2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.	Services judiciaires	19,9	21,6	21,2	22,7	21,9	20,5	Des institutions démocratiques fortes et indépendantes
	Services du greffe	25,8	29,1	26,0	27,1	27,1	25,6	Des institutions démocratiques fortes et indépendantes
Total partiel		**45,7**	**50,7**	**47,2**	**49,8**	**49,0**	**46,1**	

Tableau du sommaire de planification pour les Services internes (en millions de dollars)

Programme	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	17,9	22,5	21,3	20,5	20,1	18,8
Total partiel	**17,9**	**22,5**	**21,3**	**20,5**	**20,1**	**18,8**

6 Le montant doit correspondre à la meilleure estimation que puisse faire le SATJ de ses décaissements – autrement dit, ce que le SATJ s'attend à retrouver dans les prochains Comptes publics.

7 Le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor présente de l'information sur la cohérence de la contribution du SATJ avec les résultats du gouvernement du Canada.

Total du sommaire de planification (en millions de dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013[8]	Dépenses prévues		
				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	63,6	73,2	68,5	70,3	69,1	64,9

Nota : Les tableaux qui précèdent englobent les ressources financières et humaines qui se rapportent à la mise en œuvre du projet de loi C-11, intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (*Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*) et la *Loi sur les Cours fédérales*. En outre, l'exercice 2014-2015 est la dernière année où le SATJ recevra des fonds liés à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) en vue de s'attaquer aux défis liés à la gestion des affaires d'interdiction de territoire pour raison de sécurité, à la protection des renseignements confidentiels dans les affaires d'immigration et à l'obtention de garanties diplomatiques de sécurité pour les personnes interdites de territoire qui sont exposées à un risque de torture.

Profil des dépenses

Tendance au chapitre des dépenses ministérielles

Dépenses réelles, projetées et prévues – 2009-2010 à 2015-2016

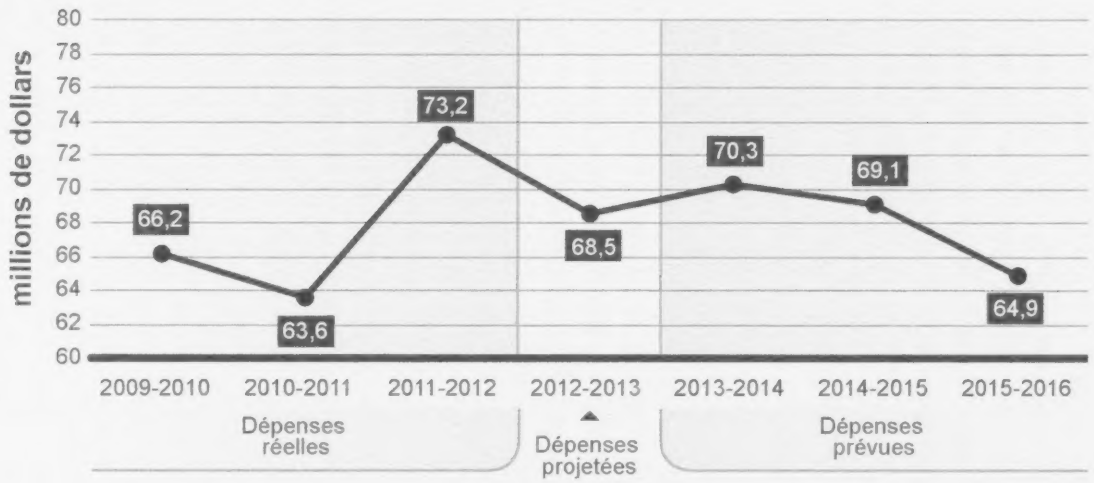

8 Le montant devrait refléter l'estimation la plus juste du SATJ au sujet de ses dépenses de caisse – autrement dit, ce que le SATJ s'attendrait à voir publier dans les prochains Comptes publics.

Dépenses réelles, dépenses projetées et dépenses prévues de 2009-10 à 2015-16

Les écarts de dépenses figurant au tableau sont attribuables à un ensemble de facteurs qui relèvent de l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : les responsabilités du SATJ et les décisions du gouvernement.

Dans la première catégorie, une partie significative des dépenses réelles de 2011-2012 comprend notamment : les paiements versés aux employés en vertu de conventions collectives signées en 2011 ; un investissement majeur dans l'infrastructure de technologie de l'information pour régler les problèmes liés à l'usure progressive, y compris la construction d'un nouveau centre de traitement de l'information ; une disposition de financement permanent dans le Budget 2011 alloué au SATJ dans le cadre de l'intégrité des programmes, afin de lui permettre d'améliorer ses services de sécurité et de financer les nominations judiciaires prescrites par la loi.

Dans la deuxième catégorie, les facteurs liés aux décisions gouvernementales comprennent le paiement de sommes forfaitaires allouées en vertu des conventions collectives et les avantages sociaux des employés, comme les indemnités de départ et les prestations de maternité. L'option offerte récemment à de nombreux employés, qui consiste à convertir en argent l'indemnité de départ à laquelle ils ont droit, est au nombre de ces facteurs. Il s'agit notamment du plus important facteur de l'augmentation des dépenses en 2011-2012. Les diverses mesures de réduction des dépenses gouvernementales comptent parmi les autres facteurs ayant une incidence sur les dépenses d'un exercice à l'autre.

On prévoit une augmentation des dépenses en 2013-2014, attribuable d'une part à l'achèvement prévu des paiements de liquidation des indemnités de départ et, d'autre part, à la reprise du financement des augmentations prévues aux conventions collectives. Les diminutions de dépenses prévues pour 2015-2016 découlent de la fin du financement relatif à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) alloué en prévision des défis liés à la gestion des cas d'interdiction de territoire pour des motifs de sécurité, à la protection des renseignements classifiés dans les procédures d'immigration et l'obtention d'assurances diplomatiques quant à la sécurité des personnes interdites de territoire exposées à un risque de torture. En outre, le financement pour les nominations judiciaires supplémentaires à l'appui de la réforme concernant les réfugiés suivant le projet de loi C-11 est inclus dans les dépenses prévues, mais ce n'est qu'une fois que les juges auront été nommés que le SATJ aura accès à ce financement. À ce jour, il n'y a eu aucune nomination judiciaire, de sorte qu'aucune dépense n'a été réellement engagée.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour plus de renseignements sur les crédits organisationnels du SATJ, consulter le *Budget principal des dépenses de 2013-2014*.

Section II :
Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Le public a accès de façon rapide et équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Programme : Services judiciaires

Description du programme

Les Services judiciaires sont assurés par des conseillers juridiques exécutifs, des avocats principaux, des administrateurs judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des adjoints judiciaires, le personnel de la bibliothèque, des préposés aux audiences et des chauffeurs, qui aident les membres des quatre cours à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
22,4	22,7	21,9	20,5

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
191	191	188

Résultats attendus du Programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les membres des cours disposent des services juridiques et du soutien administratif dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions judiciaires.	Pour protéger l'indépendance judiciaire des cours, les résultats relatifs au rendement ne seront pas déclarés.	S.O.

Faits saillants de la planification : Services judiciaires

Les Services judiciaires jouent un rôle de premier plan à l'appui du mandat de l'organisation en fournissant des services clés aux membres des cours. Le programme permet à ces derniers d'instruire et de trancher de manière efficace les affaires dont ils sont saisis, ce qui est essentiel au bon fonctionnement du système judiciaire. Le programme garantit aussi que le public a un accès rapide aux ordonnances et aux décisions qui sont rendues. Il soutient aussi l'important travail de liaison qui existe entre les juges et les avocats, de même que le travail des comités qui sont chargés des règles législatives des cours. Toutes ces activités assurent l'administration efficace, efficiente et rapide de la justice pour les parties qui comparaissent devant les cours et, de façon plus générale, pour l'ensemble des Canadiens.

En 2013-2014, le SATJ continuera de prodiguer des conseils importants en matière de droit et de gestion stratégique aux quatre juges en chef et aux autres membres des quatre cours. Cela inclut la prestation d'un soutien et de conseils juridiques aux comités judiciaires qui facilitent le dialogue entre les cours, les parties et le grand public. Ces comités offrent un moyen de discuter des pratiques judiciaires et d'éventuelles modifications aux règles judiciaires. Les Services judiciaires continueront de soutenir la mise en œuvre des lignes directrices en matière de pratique qui s'appliquent au règlement extrajudiciaire des instances de la Cour fédérale mettant en cause des parties autochtones et qui ont été mises au point en 2012 par le Comité de liaison du Barreau en droit des Autochtones.

Les Services judiciaires continueront de soutenir l'initiative qu'a entreprise le Comité des règles des Cours fédérales en vue de moderniser les *Règles des Cours fédérales*, de façon à éliminer les entraves à l'utilisation de la technologie lors des processus judiciaires. Des ébauches de modification devraient être publiées dans la *Gazette du Canada* en 2013. Les Services judiciaires continueront également d'appuyer l'examen des règles des Cours fédérales qu'effectue le Comité des Cours fédérales sous l'angle de la politique globale, lequel a débuté en 2012-2013, et ce, en mettant l'accent sur la proportionnalité, le contrôle des procédures abusives ainsi que l'accès à la justice des plaideurs qui se représentent eux-mêmes. De plus, les Services judiciaires continueront de soutenir le Comité des règles de la Cour canadienne de l'impôt pour faire en sorte que les modifications proposées à ces règles entrent en vigueur en 2013-2014.

Par l'entremise de ses Services de bibliothèque, le SATJ offre un éventail complet de services de bibliothèque professionnels en matière de droit et de gestion. Ces Services mettent à la disposition du Canada tout entier des services et des produits d'information publiés qui se rapportent au droit et à d'autres domaines, sous forme électronique et imprimée, en vue de répondre aux besoins des membres des quatre cours et des employés du SATJ. Soucieux de limiter le coût croissant de toutes les publications, tant imprimées qu'électroniques, le SATJ continuera d'appliquer une stratégie de limitation des coûts. Cela inclura l'examen constant de divers services de renseignements électroniques et imprimés, ainsi que l'examen continu de collections imprimées et leur intégration dans les bureaux des juges, les bureaux régionaux et divers secteurs administratifs au sein de l'organisation. Par ailleurs, les Services de bibliothèque continuent de mettre au point des politiques et des procédures qui visent à rationaliser leurs ressources documentaires. Les Services de bibliothèque, de pair avec les Services de TI, s'occupent de la mise en œuvre d'un nouveau dépôt numérique qui facilitera l'accès aux publications électroniques ainsi que leur gestion.

En vertu de leurs législations respectives, chacune des quatre cours fédérales est désignée comme une « cour supérieure d'archives ». De ce fait, aux termes des règles actuellement en vigueur, la quasi-totalité des dossiers judiciaires est conservée, ce qui signifie que le SATJ a accumulé une énorme quantité de documents imprimés liés aux instances judiciaires. Afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité de ces documents et de réduire les coûts constants de leur stockage et de leur gestion, le SATJ lancera sous peu un projet de numérisation et de conservation des documents judiciaires. À cet égard, les Services judiciaires mettront principalement l'accent, dans les années à venir, sur l'établissement de calendriers d'élimination et de conservation des dossiers judiciaires pour chaque cour ; ils veilleront aussi à obtenir l'assentiment des juges en chef ainsi qu'à entreprendre le long processus que représente l'approbation officielle des changements apportés aux règles des cours.

Les Services judiciaires déploieront un nouveau système de suivi électronique pour les demandes de traduction des décisions judiciaires. Ce nouveau système offrira la possibilité d'établir des rapports détaillés qui permettront de mieux suivre les coûts hautement variables des services de traduction. Il est crucial d'être en mesure de mieux surveiller ces coûts, car le SATJ a peu d'emprise sur le nombre des décisions judiciaires qu'il est nécessaire de traduire ; en 2011-2012, le coût de la traduction de ces décisions a représenté près de 20 % du budget des Services judiciaires.

Chaque année, le SATJ embauche une soixantaine d'auxiliaires juridiques qui aident les membres des cours à établir les sommaires des dossiers, à faire des recherches sur des questions de droit et à rédiger des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit. Ce processus annuel d'embauche attire les candidatures de futurs diplômés et des diplômés récents provenant des facultés de droit du Canada tout entier. Le SATJ continuera d'améliorer l'outil de présentation de demandes en ligne conçu pour les auxiliaires juridiques de façon à faciliter la gestion du processus des demandes et des entrevues, et à offrir aux éventuels candidats une solution en ligne sécurisée.

Un sondage a été mené au printemps 2012 en vue d'évaluer le niveau de satisfaction des membres de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale à l'égard des services que fournissent les Services judiciaires. Ce sondage faisait suite, de manière plus détaillée, à un sondage antérieur, tenu en 2009. Les résultats ont été généralement très positifs et des plans d'action à mettre en œuvre en 2013-2014 ont été établis.

Enfin, les Services judiciaires travailleront également de près avec les Services du greffe et les Services internes à la mise à jour et à l'amélioration des sites Web des quatre cours, et la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale s'occuperont en particulier d'offrir un appui aux parties qui se représentent elles-mêmes. Même si un certain nombre d'améliorations ont été apportées en 2012 au site Web de la Cour canadienne de l'impôt en mettant à la disposition du public la liste des affaires mises au rôle, d'autres mises à jour seront apportées en 2013-2014 et de nouvelles caractéristiques améliorées, comme de plus amples détails sur la nature des appels, seront accessibles. Ces mesures garantiront que les sites Web des cours répondent aux besoins des parties, du public et des médias.

Programme : Services du greffe

Description du programme

Les Services du greffe relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les greffes traitent les documents légaux, renseignent les parties sur les procédures de la cour, tiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances de la cour, et collaborent étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les Services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu de protocoles d'entente avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
26,7	27,1	27,1	25,6

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
294	294	282

Résultats attendus du Programme	Indicateurs de rendement	Cibles
Les dossiers de la cour sont exacts et complets.	Le pourcentage de dossiers de la cour qui sont exacts et complets.	90 %

Faits saillants de la planification : Services du greffe

Les Services du greffe revêtent une importance cruciale pour l'efficience et l'efficacité avec laquelle les cours administrent la justice. Au cours de la prochaine année, le SATJ continuera de mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives clés destinées à garantir la prestation de services de qualité et à faciliter l'accès rapide et équitable au processus judiciaire des quatre cours.

Les activités judiciaires dépendent de systèmes de gestion et de technologie de l'information qui permettent aux greffes d'aider les cours à s'acquitter de leur mandat législatif en tant que cours supérieures d'archives. Au nombre des services de soutien opérationnel indispensables que les greffes fournissent aux cours dans tout le Canada figurent les suivants : réception, délivrance et traitement des documents juridiques, appels et demandes de contrôle judiciaire ; gestion appropriée des documents judiciaires; soutien des processus judiciaires ; facilitation de l'accès aux documents judiciaires.

En 2013-2014, les Services du greffe entreprendront la dernière étape de mise en œuvre d'un nouveau système d'enregistrement audionumérique (SEA) pour la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt. Les étapes de la configuration, de l'installation et de la mise à l'essai de ce système étant terminées, l'accent sera mis sur son déploiement graduel dans tout le pays ainsi que sur la formation continue des employés. On s'attend à ce que le SEA soit pleinement opérationnel et disponible pour l'enregistrement des audiences à la demande des juges d'ici la fin de 2013-2014. Pendant la mise à jour de l'infrastructure des TI, on procédera à une évaluation en vue de déterminer s'il y a lieu de raccorder le SEA à notre réseau interne et, le cas échéant, de quelle manière. Une fois qu'il sera pleinement opérationnel, le SEA améliorera la conduite des audiences; on s'attend aussi à ce qu'il génère des économies, en conséquence de la baisse à prévoir pour ce qui est des services de sténographie judiciaire et de transcription.

Le SEA sera un instrument utile pour les membres des cours, tant pendant les audiences que par la suite, lorsqu'ils examineront leurs notes ou rédigeront leurs décisions, et ce, quel que soit l'endroit où ils se trouveront. Pendant la mise en œuvre des projets de SEA concernant la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt, les exigences et les plans relatifs à un projet semblable pour la Cour d'appel fédérale seront étudiés.

À l'heure actuelle, les cours évoluent principalement dans un environnement papier en raison de systèmes de gestion de documents judiciaires qui sont désuets, incompatibles et inefficaces. Le SATJ a tenté de mettre au point un système judiciaire électronique intégré, qui inclurait un système de gestion de la cour et du greffe (SGCG) de même que d'autres fonctions, comme le dépôt électronique, la délivrance et l'affichage automatique des décisions dans les sites Web des cours, ainsi que des renseignements et des statistiques sur leur rendement. Cependant, en raison des restrictions financières actuelles, il lui a été impossible de financer ce projet. Le SATJ continuera de chercher une solution financière pour ce dernier, qui est d'une importance cruciale pour les cours, les parties et les employés. Dans l'intervalle, il lui faudra mettre l'accent sur ses ressources en vue de maintenir et, dans la mesure du possible, de modifier les services existants et désuets afin de continuer de fournir ses services aux cours et aux parties. À la Cour fédérale, les services de dépôt électronique sont fournis par un système créé à l'interne, en attendant que l'on mette en œuvre un nouveau SGCG doté d'une fonction de dépôt électronique.

Un sondage a été réalisé au printemps 2012 dans le but d'évaluer le niveau de satisfaction des parties des quatre cours à l'égard des services que fournissent les greffes. À la lumière des résultats obtenus, des plans d'action ont été établis pour le greffe de chaque cour, et ceux-ci seront mis en œuvre en 2013-2014. Des initiatives axées sur une amélioration des activités de formation, l'assurance de la qualité et de meilleurs services à la clientèle rehausseront vraisemblablement la satisfaction des utilisateurs.

Le SATJ n'a aucune emprise sur la durée et le nombre des audiences, qui ont une incidence directe sur les coûts des sténographes judiciaires, des transcriptions, des services d'interprétation, des vidéoconférences, des déplacements, des greffiers-audienciers et des huissiers engagés à forfait. En conséquence, les Services du greffe continueront de suivre de près les risques financiers sérieux qui se rapportent à ces dépenses non discrétionnaires.

Les Services du greffe s'occuperont aussi de prévoir et de gérer de manière proactive la grande variabilité des instances, qui a une incidence sur les dépenses. Depuis 2007, le nombre des affaires d'immigration soumises à la Cour fédérale a plus que doublé et l'on prévoit qu'elles augmenteront d'environ 32 %, ce qui représente un nombre de 13 000 affaires, de 2011-2012 à 2012-2013. Cela représente au moins 120 audiences de plus, soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'exercice 2011-2012. Cette augmentation est attribuable à l'élimination de toutes les demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) avant le 27 février 2008. On ignore à ce stade-ci quel sera le plein effet de cette situation sur les cours, mais il pourrait être plus marqué que cela encore. Pour gérer ce risque, le greffe de la Cour fédérale continuera d'affecter et de réaffecter les ressources au gré des besoins afin de pouvoir continuer de fournir ses services. Il s'occupera aussi de surveiller l'évolution des politiques et des lois et communiquera activement avec d'autres ministères, organismes et tribunaux, comme l'Agence des services frontaliers du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

La Cour canadienne de l'impôt est un autre exemple de l'accroissement de la charge de travail ; en effet, on prévoit que les demandes et les appels déposés en 2012-2013 dépasseront de 22 % environ la moyenne des trois dernières années. Cet accroissement de la charge de travail entraînera une hausse des coûts du greffe ainsi que du niveau des dépenses liées aux audiences. L'instruction de ces dossiers aura vraisemblablement lieu au cours des quatre prochaines années.

Ces augmentations de la charge de travail, tant à la Cour fédérale qu'à la Cour canadienne de l'impôt, devraient se solder en fin de compte par une augmentation de la charge de travail au sein de la Cour d'appel fédérale.

Les dépenses de nature non discrétionnaire qui sont liées à la charge de travail variable des cours sont extrêmement difficiles à gérer dans les limites de niveaux de référence fixes, et ajoutent donc d'importantes contraintes financières et opérationnelles qui nuisent à la capacité de l'organisation de s'acquitter de son mandat et de ses priorités.

Programme : Services internes

Description du programme

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel,

services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013–2014	Dépenses prévues 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016
19,4	20,5	20,1	18,8

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
155	155	147

Faits saillants de la planification : Services internes

Sécurité

La sécurité demeurera l'une des grandes priorités du SATJ pour la période de 2013-2014 à 2016-2017. Des mesures de sécurité appropriées demeurent un aspect fondamental du fonctionnement efficace du système des cours fédérales. En conséquence, le SATJ a entrepris un examen exhaustif des menaces et des risques qui identifiera le niveau de sécurité dont les cours fédérales ont besoin et contribuera à mieux définir les exigences de sécurité connexes.

À compter de 2013-2014, et en tenant compte des résultats de l'évaluation des menaces et des risques pour la sécurité, le SATJ continuera d'améliorer et de mettre en œuvre son programme de sécurité national afin que les mesures de sécurité destinées aux cours d'un bout à l'autre du Canada soient uniformisées et systématiquement appliquées de manière à atteindre les résultats escomptés. Les principaux éléments comprennent la mise en œuvre du programme des agents de sécurité, le renforcement du programme de contrôle des cours, la mise en œuvre du processus de gestion des risques relatifs aux audiences, de même que la poursuite des améliorations apportées à la sécurité matérielle des installations.

Le SATJ continuera aussi d'améliorer ses stratégies de sécurité axées sur le renseignement de façon à mieux relever et évaluer les risques possibles pour la sécurité, surtout ceux qui sont liés aux audiences, ainsi que de garantir l'application optimale des mesures de sécurité. L'organisation achèvera son plan de continuité des activités et continuera de promouvoir les activités de sensibilisation à la sécurité.

Gestion de l'information et technologies de l'information (GI/TI)

La fonctionnalité, la fiabilité et la sécurité des activités judiciaires et des fonctions administratives reposent sur une saine infrastructure de GI/TI. Pour 2013-2014, le SATJ considère les GI/TI comme l'une de ses priorités et l'un de ses principaux risques organisationnels. Une fois que les principales mises à niveau des TI seront terminées, et cela inclut le nouveau centre de données, l'accent sera mis sur les capacités régionales, les stratégies d'application, les capacités de réserve, les systèmes de soutien judiciaire, de même que les améliorations apportées à la sécurité des informations et des technologies.

L'extension aux régions de toutes les capacités et de tous les moyens d'accessibilité au réseau fera l'objet d'une attention spéciale afin de faire du concept d'un soutien assuré « en tout lieu et en tout temps » aux membres des cours, aux cours et aux bureaux du SATJ une réalité d'un bout à l'autre du Canada. Le renouvellement des systèmes et des applications opérationnels, ainsi que celui des bases de données qui sous-tendent les systèmes de gestion des informations du SATJ, constituera lui aussi un secteur prioritaire au chapitre des GI/TI en 2013-2014 et pour les années à venir.

Grâce à une infrastructure des TI plus solide, fiable et sûre, le SATJ sera en mesure d'étayer la mise en œuvre de solutions compatibles avec les technologies actuelles et futures, pour appuyer les membres des cours, telles que la fonction de dépôt de documents par voie électronique, les systèmes d'enregistrement audionumérique, les vidéoconférences, le balayage électronique et les copies électroniques, de même que la mise en œuvre future d'un nouveau système de gestion des cours et de greffes.

Dans l'intervalle, en vue d'atténuer les risques connexes, le SATJ mettra l'accent sur le maintien ou la modification des systèmes existants afin d'éviter de perturber les activités des cours et, dans la mesure du possible, d'en améliorer l'efficacité. Par ailleurs, il continuera de travailler en collaboration étroite avec les membres des quatre cours fédérales en vue de trouver, dans la mesure où les ressources disponibles le permettront, des solutions qui répondront mieux aux besoins uniques des cours itinérantes, tout en contribuant en fin de compte à restreindre les coûts des services de soutien fournis aux cours.

Pour répondre aux besoins du SATJ en matière de gestion des informations et se conformer aux politiques, aux principes, aux normes et aux pratiques du Conseil du Trésor en matière de gestion de l'information, le SATJ mettra à jour son cadre de gestion de l'information et implantera un nouveau Système de gestion des documents. Cette initiative permettra de procéder à l'intégration technologique avec d'autres systèmes organisationnels et facilitera la consultation et le partage des informations numérisées.

Finances

Afin d'assurer sa viabilité financière à long terme, le SATJ travaillera en collaboration avec les cours, le ministère de la Justice et les organismes centraux en vue de trouver un modèle de financement plus durable. Il lui faudra peut-être aussi solliciter des fonds additionnels en vue de régler les problèmes urgents qui touchent l'intégrité des programmes.

Le SATJ procédera à de fréquents examens des dépenses et veillera à surveiller de manière rigoureuse les risques financiers importants qui sont liés aux dépenses de nature non discrétionnaire, ce qui inclut les coûts liés aux audiences. Ces dépenses non discrétionnaires sont hautement variables et difficiles à gérer dans les limites de niveaux de référence fixes, ce qui ajoute d'importantes contraintes financières et restreint la capacité qu'a l'organisation de mener à bien ses priorités.

Durant la période visée par le présent rapport, le SATJ continuera de mettre en œuvre sa politique régissant les mécanismes de contrôle internes. Il s'agira notamment de documenter les processus clés et d'exécuter des activités d'essai, de surveillance et de rectification. Des rajustements seront apportés dans les secteurs de l'approvisionnement et de la conclusion de marchés, et plus précisément sur le plan de la gouvernance, de la délégation de pouvoirs, de la documentation et du contrôle de la qualité, de façon à améliorer la gestion et l'efficacité de processus connexes. Un soutien sera également fourni au Comité de planification des investissements afin de garantir que le Plan d'investissement fera l'objet de mesures de surveillance et de rapports financiers appropriés.

Ressources humaines

La planification des ressources humaines, la dotation en personnel stratégique et le perfectionnement du leadership revêtiront une importance cruciale pour le SATJ, qui demeure confronté à d'importantes restrictions budgétaires tout en ayant à répondre à de nouvelles demandes. Afin d'être en mesure de donner suite à ses priorités, le SATJ continuera d'investir dans l'élaboration de stratégies d'apprentissage et de perfectionnement novatrices.

Les Ressources humaines (RH) appuieront les examens de la structure organisationnelle et de gouvernance du SATJ en fournissant des services et des conseils à la haute direction. De plus, les RH dirigeront la mise en œuvre du Plan d'action établi en réponse aux résultats du sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux, et continueront de travailler avec la haute direction pour favoriser une culture d'entreprise respectueuse.

Pour optimiser l'utilisation de ses ressources, le SATJ rationalisera ses processus de RH. À cette fin, il mettra en œuvre le Processus opérationnel commun des ressources humaines (POCRH), une initiative pangouvernementale que dirige le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines.

Plan d'investissement et gestion de projets

En 2013-2014, le SATJ continuera de mettre en œuvre son plan d'investissement quinquennal en vue d'assurer la prestation efficace et efficiente de services aux cours, à leurs utilisateurs et au grand public. Il continuera d'uniformiser et d'intégrer les processus liés aux décisions à prendre en matière d'investissement ainsi qu'à la gestion de projets, tout en veillant à affecter ses maigres ressources là où elles procurent le plus de valeur.

Le SATJ continuera de renforcer son cadre de gestion de projets ainsi que les capacités connexes par l'entremise du Bureau de gestion des projets de l'organisation (BGPO), qui a établi des normes et des processus communs ; ceux-ci seront adaptés à chaque projet en fonction de sa complexité et des risques qu'il comporte. Le BGPO continuera d'offrir des activités de formation sur la gestion de projets et fournira un appui aux gestionnaires de projet.

Section III :
Renseignements supplémentaires

Principales données financières

Les faits saillants des états financiers prospectifs présentés ci-dessous donnent un aperçu général de la situation financière et des opérations du SATJ. Ces prévisions sont préparées selon la comptabilité d'exercice pour accroître la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

État consolidé prospectif des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette du ministère
Pour l'exercice (ayant pris fin le 31 mars)
(en millions de dollars)

	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des dépenses	2,2	100,0	97,8
Total des revenus	-	0,0	0,0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2,2	**100,0**	**97,8**
Situation financière nette du ministère	0,3	**0,7**	**0,4**

État consolidé prospectif de la situation financière
Pour l'exercice financier (ayant pris fin le 31 mars)
(en millions de dollars)

	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total du passif net	-0,8	14,1	14,9
Total des actifs financiers nets	-	8,2	8,2
Dette nette du ministère	-0,8	5,9	6,7
Total des actifs non financiers	-0,5	6,6	7,1
Position financière nette du ministère	0,3	**0,7**	**0,4**

États financiers prospectifs

Il est possible de consulter les états financiers prospectifs sur le site Web du SATJ :
http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/RPP_fra

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités de 2013-2014 est affichée sur le site Web du Service administratif des tribunaux judiciaires à :
http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/RPP_fra/RPP-st-ts-2013-14_fra

- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles;
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme;
- Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices).

Section IV :
Autres sujets d'intérêt

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Pour toute demande de renseignements additionnels sur le volet de la planification stratégique exposé dans le présent document, communiquer avec :

Robert Monet
Directeur, Secrétariat corporatif
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
Robert.Monet@cas-satj.gc.ca

Pour toute demande de renseignements additionnels sur le volet financier exposé dans le présent document, communiquer avec :

Paul Waksberg
Directeur général, Finances et Services des contrats
Service administratif des tribunaux judiciaires
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
Paul.Waksberg@cas-satj.gc.ca